

Jeu vidéo : un sport pour Destexhe

Élargir la notion d'activité sportive à l'e-sport et au jeu d'échecs, c'est le but de la proposition déposée par Alain Destexhe (MR) au parlement de la Communauté française. Cosignée par Jean-Luc Crucke, elle demande d'élargir la notion « d'épanouissement physique » définie dans le décret de 2006 et qui permet de reconnaître une activité comme sportive.

« Je voudrais qu'elle soit élargie à des sports cérébraux », explique le député bruxellois. « L'e-sport connaît aujourd'hui un développement fulgurant avec le succès de certains jeux vidéos comme League of Legends. Ils réunissent des dizaines de milliers de joueurs en ligne, voient le développement de nombreuses compétitions, événements et retransmissions télé. Une telle réflexion touche d'autres sports de l'esprit tels que les échecs qui sollicitent des qualités similaires à d'autres activités déjà reconnues comme des sports. » Alain Destexhe laisse le soin au gouverne-

ment de fixer la limite de ce qui, en matière de jeux vidéo, est « sportif » ou pas. Et il lui demande de saisir le Conseil supérieur des sports pour émettre un avis sur les évolutions récentes en matière de sport.

« Selon certains avis médicaux, certains sports cérébraux sont équivalents à une course de F-1 au niveau cardiovasculaire et de la dépense d'énergie. » Cette reconnaissance pourrait favoriser le développement de l'e-sport et ouvrir l'accès à des subsides aux fédérations en la matière. Le député fait le parallèle

avec la France où les sports de l'esprit ont été reconnus début 2016, ce qui assure un cadre juridique aux compétitions et un statut social aux joueurs professionnels. Il évoque aussi la Norvège où des cours de gymnastique sont remplacés par des cours de « concentration. » Le texte vient d'être déposé au parlement de la Communauté française. ●

M.B.